



Communiqué de presse du SNES-FSU, SNUEP-FSU et SNASUB-FSU

## **DÉFENDRE PARTOUT LA FORMATION CONTINUE DES ADULTES, une mission de l'Éducation Nationale.**

Lors du Conseil Supérieur de l'Éducation du 30 janvier le ministère a présenté un projet de décret sur les GRETA, modifiant l'article D.423-1 du Code de l'Éducation. Il vise à faire disparaître en premier lieu le GRETA départemental du Var, absorbé par le GIP FIPAN de Nice. Mais la rédaction de ce décret autorise son application partout où la demande en serait faite, permettant à court terme de détacher la mission de formation continue des adultes du service public d'Éducation Nationale, privant les personnels non-titulaires de toute possibilité de titularisation.

Pour la FSU ce n'est pas sans rappeler la loi du député WARSMANN en 2011. Elle proposait de faire disparaître de l'Éducation Nationale les GRETA, pour externaliser leurs missions au GIP FCIP. Ce projet libéral avait été vivement combattu par une intersyndicale unie depuis les structures locales jusqu'aux instances nationales. La lutte avait abouti au maintien des GRETA avec une amélioration de leur fonctionnement, en instaurant une gestion plus démocratique et une Assemblée Générale du Greta ainsi que la création de la commission du personnel.

Ce projet de décret privilégiant les GIP FCIP académique et GIP dédié fait échos aux préconisations d'un rapport confidentiel de l'IGESR (*Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche*) à l'automne 2024. Ce rapport encourageait déjà à un GIP de Région Académique et ignorait les établissements support de Greta avec leur direction, leur gestionnaire et leur Conseil d'administration avec des représentant·es des personnels élu·es.

Le pilotage toujours plus éloigné dans les Régions académiques, notamment pour ce qui concerne le suivi des salarié·es du GRETA, n'est pas pour rassurer les syndicats SNES-FSU, SNUEP-FSU et SNASUB-FSU. Même si le ministère semble prendre ses responsabilités dans ce dossier, la disparition des DAFCO (*délégation académique à la Formation continue*) n'est pas sans conséquence puisque leur mission première était le suivi des GRETA.

La FSU défend la mission de la FCA qui doit rester au sein de l'Éducation nationale. Au Conseil Supérieur de l'Éducation la FSU a donc voté contre ce projet de décret qui n'a d'ailleurs reçu aucun vote pour. Le projet de décret sera également présenté en CSA ministériel en raison de ses effets sur les salarié·es des GRETA concernés.

Pour la FSU il faut bien au contraire améliorer le fonctionnement des instances démocratiques des GRETA, mettre en œuvre les dynamiques nécessaires en concertation avec les personnels, pour renforcer la mission de service public des GRETA dans un cadre national homogène et transparent, au bénéfice des adultes en reconversion ou éloigné·es de l'emploi, qui y trouvent une formation gratuite, de qualité, diplômante et insérante, avec des personnels permanents et titularisables.

Paris, le 4 mars 2025